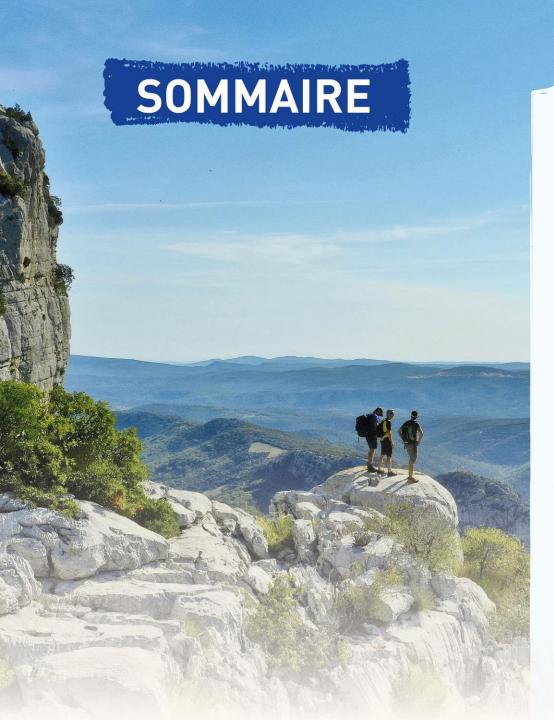


2h de sport en plus au collège

TOUS. TOUT LE TEMPS. PARTOUT!



- (01) Introduction
- (02) Présentation du dispositif
- (03) La cible
- O4 Comment développer une offre ?
- **05** Outils
- (06) Témoignage de Christophe Bourdon
- (07) Calendrier et contact





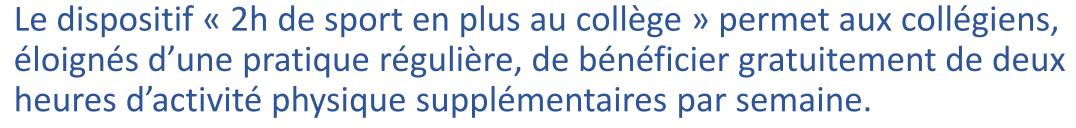
Introduction

Entre 11 ans et 14 ans, seuls un tiers des garçons et un quart des filles pratiquent une heure d'activité physique et sportive quotidienne, recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Pour lutter contre le décrochage de la pratique sportive, le président de la République a fixé, en avril 2022, l'objectif de « deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens ».

Dès l'année scolaire 2022-2023, 169 établissements volontaires dans 46 départements ont expérimenté le dispositif vite baptisé « 2h de sport au collège ».





L'objectif est de favoriser l'activité physique régulière des jeunes afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé.

Les activités seront proposées par les clubs sportifs et les structures de loisir sportif de proximité, ne nécessitant pas un déplacement long ou coûteux dans tout espace, site ou itinéraire public adapté à la pratique.







Elles se déroulent sur l'année scolaire ou sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, en temps périscolaire, en fonction des créneaux identifiés par les collèges.

À la rentrée scolaire 2023, le dispositif sera déployé dans 700 collèges sur l'ensemble des départements.







- Une offre de sport original, différente de l'offre qu'ils peuvent trouver dans leur secteur de vie
- Facile d'accès et de mise en œuvre, sans obstacle technique majeur
- Sur une activité porteuse de valeurs éducatives favorisant l'autonomie, l'éducation à l'environnement, l'engagement, l'effort, sur d'autre repères que ceux des pratiques compétitives classiques.



Comment développer une offre ?

- Tous les clubs/comités sont éligibles
- Une aide de l'Etat à hauteur de 100€ par séance prise en charge
- La liste des 550 premiers collèges volontaires au dispositif est accessible sur le site du ministère des sports, puis enrichie au fur et à mesure : https://www.sports.gouv.fr/2-heures-de-sport-en-plus-au-college-1988
- La démarche consiste pour les clubs ou les comités à se rapprocher des collèges volontaires via un outil en ligne simplifié. La proposition est ensuite instruite par les DRAJES qui assureront la mise en relation avec le collège et favoriseront la conclusion des conventions de partenariats entre clubs (ou comités) et les collèges.



Comment développer une offre ?

Quel rôle pour l'organisateur ?

- Il identifie son offre, ses moyens matériels et ses ressources humaines
- Il présente au SDJES son offre « 2H », avec l'appui du CDOS ou de la structure fédérale territoriale
- Cette offre doit être adaptée aux objectifs du dispositif (ludo-sportive) et aux caractéristiques des publics jeunes (voir les recommandations aux clubs)
- Il respecte la réglementation du code du sport relative au EAPS (Assurance RC, qualification, honorabilité, ...)
- Il signe la convention « 2H » proposée (modèle disponible)
- Il recueille les autorisations parentales signées (transmises par l'établissement aux élèves modèle disponible)
- Il demande aux services de l'Etat le paiement de la prestation réalisée : aide forfaitaire de 100€/séance de 2h hebdomadaires
- Il contribue à transmettre les données nécessaires au pilotage du dispositif



Comment développer une offre ?

- 1. La randonnée
 - Découverte, randonnées thématiques, ludiques, joëlettes, ...
 - Ateliers lecture de carte, orientation, faune & flore, balisage, ...
 - Utilisation des outils : boussoles, MaRando, carnets de voyage, etc.
- 2. La découverte du rando challenge
 - Rando Challenge découverte, performance, Escape Game, etc.
- 3. La découverte du longe côte ou de la marche nordique
 - Séances d'initiation au Longe Côte ou à la marche nordique
 - Démonstration avec un groupe de pratiquants, pratiques innovantes
 - D'autres pratiques possibles avec la Raquette à neige, le Fast Hiking, ...
- 4. Les dispositifs fédéraux « Un Chemin Une École » ou « Des Ailes à tes Baskets »

Outils

Afin d'accompagner les acteurs, le ministère des sports propose un kit :

- Tutoriel pour utiliser l'outil en ligne
- Mémo présentant les publics prioritaires
- Modèle de convention entre le collège et le club
- Modèle d'autorisation parentale à faire signer par les parents
- Plaidoyer
- Foire aux questions
- Qui fait quoi





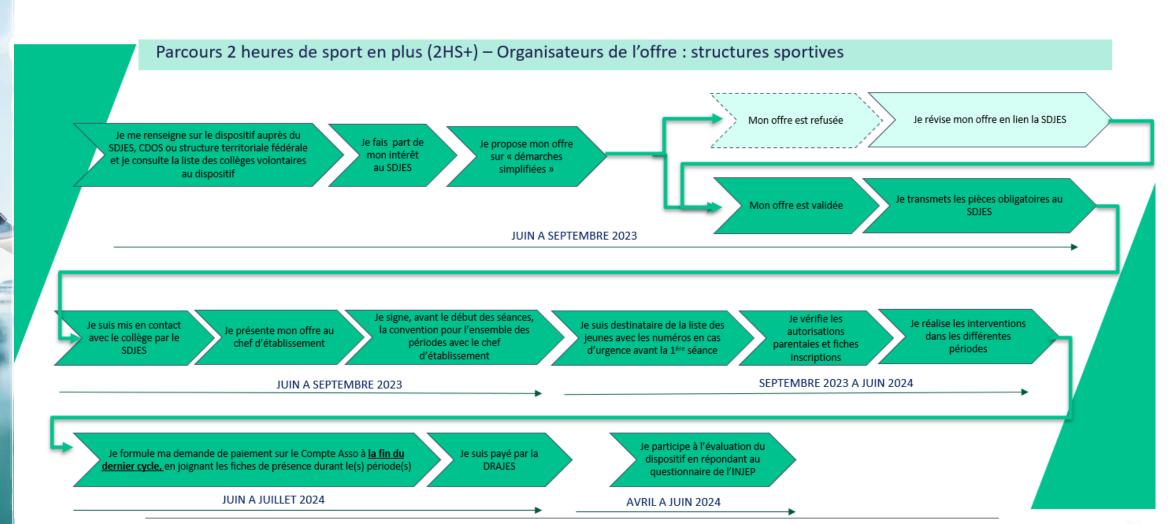
Témoignage

Christophe BOURDON

L'équipe « 2h » - Bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport

Ministère des Sports

Calendrier



Contacts

Une liste des référents sera disponible, le service instructeur (SDJES) pourra prendre contact suite à la dépose d'une offre sur le site.

Pour toutes questions : pratiques@ffrandonnee.fr

